

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2024

Convocations adressées le 7 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 5 titulaires – 1 suppléants
Nombre de délégués votants : 6

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Madame Betsabée HAAS, Monsieur Brice DROINEAU

Membres excusés :

Monsieur Pierre-Alain ROIRON (a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Monsieur Patrick MICHAUD (a donné pouvoir à Madame Nathalie SAVATON), Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Monsieur Bruno FENET).

Membres suppléants présents non votant:

Monsieur Emmanuel DUMENIL

Pouvoir :

3

**CS240319-09 – INSTITUTIONS – COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'AERODROME DE TOURS VAL DE LOIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
SYNDICAT MIXTE**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

En application des articles L 571-13 et R 571-70 à R 571-80 du Code de l'environnement, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a informé le Syndicat mixte qu'il allait procéder à la reconstitution de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Tours Val de Loire dans le cadre de la révision du plan d'exposition au bruit (PEB).

A ce titre, il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter le SMADAIT au sein du collège des représentants des professions aéronautiques de cette commission, étant précisé que siègent également des représentants des collectivités locales intéressées ainsi que des représentants d'associations.

Après appel à candidature, il est proposé de désigner à main levée les membres suivants en qualité de titulaire et de suppléant :

- Titulaire : Emmanuel DUMENIL
- Suppléant : Betsabée HAAS

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 571-13 et R 571-70 à R 571-80 du Code de l'environnement;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les représentants du Syndicat mixte au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Tours Val de Loire comme suit :
 - Titulaire : Emmanuel DUMENIL
 - Suppléant : Betsabée HAAS

Le Comité syndical adopte à l'unanimité